

Lettre d'information aux élus communautaires et aux élus municipaux des Balcons du Dauphiné

Retour sur le conseil du 29 mai 2018

Les délibérations

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

► Fixation du nombre de représentants du personnel et du paritarisme au sein du comité technique

Le Conseil communautaire a accepté le maintien de 3 représentants titulaires du personnel et 3 représentants titulaires de la collectivité. Par ailleurs, lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018, seront renouvelés les représentants pour les commissions administratives paritaires, les comités techniques et des représentants des personnels contractuels. Le comité technique de la communauté de communes sera composé de 3 représentants du personnel titulaire et 3 suppléants. La parité hommes/ femmes, correspondant à la part d'hommes et de femmes composant les effectifs, devra être respectée.

► Désignation de nouveaux délégués au SMND et au SYMBORD pour les communes de la Balme les Grottes et d'Optevoz

Suite à la démission de Martine Gabeure de son mandat de maire, à l'élection de Jean-Pierre Berthelot à la Balme-Les-Grottes et à la démission de Jacques Guerpillon de ses mandats d'adjoint et conseiller municipal d'Optevoz, la représentation de ces communes des Balcons du Dauphiné au sein des syndicats SMND et SYMBORD est modifiée :

Commune de la Balme-Les-Grottes :

	Titulaires	Suppléants
SMND	Gérard Ruiz	Yves Pelerin
SYMBORD	Gérard Ruiz	Jean-Pierre Berthelot

Optevoz :

	Titulaires	Suppléants
SMND	Stéphane Rigaudier	Serge Fried
SYMBORD	Philippe Lanfrey	Stéphane Rigaudier

► Créations de postes et actualisation du tableau des emplois

Le Conseil communautaire a approuvé le nouveau tableau des emplois intégrant notamment le poste de responsable

piscine à temps complet, un poste d'assistant d'enseignement artistique pour les interventions musicales dans les écoles. D'autres emplois seront très prochainement créés pour le nouveau service piscine : des maîtres-nageurs sauveteurs, du personnel d'entretien et d'accueil.

MARCHÉS PUBLICS

► Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la MSP de Montalieu-Vercieu

Dans le cadre de la construction de la future maison de santé pluridisciplinaire, plusieurs avenants au marché de maîtrise d'œuvre liés à l'évolution des travaux ont été approuvés par le Conseil communautaire (prestations liées au château d'eau, travaux relatifs au bâtiment et aux espaces extérieurs). Le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à 259 111,42 € TTC.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

► Vente parcelle à Monsieur SAHIN – PA de Buisson Rond à Villemoirieu

Une parcelle de 9057 m² au prix de 304 315,20 € TTC sera cédée à Monsieur Sahin, dirigeant de la société Verger Cremlan dans le cadre de son activité de vente et distribution de produits primeurs.

► Vente parcelle à Monsieur FLAMENT – PA de Buisson Rond à Villemoirieu

Le Conseil communautaire a approuvé la cession d'une parcelle de 3595 m² à Monsieur Flament, dirigeant de SAS Swing et SARL Big pour son activité de création et distribution de produits liés à la magie pour un montant total de 129 420 € TTC.

► Vente parcelle à Monsieur CERVANTES – PA de Buisson Rond à Villemoirieu

Suite à un compromis déjà signé et à une cession initiale, la communauté de communes cédera une parcelle complémentaire de 16 m² à Madame et Monsieur Cervantès, dirigeants de LC Service (maintenance de bungalows) pour faciliter leur projet de construction pour un montant de 480 € TTC.

► Convention de partenariat avec INITIATIVE NORD ISERE

Le Conseil communautaire a approuvé les termes de la convention à signer avec Initiative Nord Isère qui accompagne les porteurs de projets de création-reprise-développement d'entreprises. Une subvention de 44 000 € sera versée au titre de l'année 2018 sachant que 20 000 € ont déjà été versés. Une subvention complémentaire exceptionnelle de 7000 € sera versée compte tenu de l'absence de financement de la communauté de communes en 2017.



AMÉNAGEMENT

► Convention opérationnelle entre la commune de Villemoirieu, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et l'EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes)

L'EPORA a pour mission d'accompagner les collectivités sur des opérations immobilières. Dans le cadre d'un projet d'ensemble d'environ 1500 m², l'EPORA avait en juin 2016 acquis le foncier nécessaire autour de l'entrée de ville entre Crémieu et Villemoirieu. Pour la requalification de cet îlot stratégique et pour poursuivre le partenariat entre la communauté de communes, la commune de Villemoirieu et l'EPORA, une convention opérationnelle sera signée.

► Convention d'intégration par l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) dans le Référentiel à Grande Echelle (RGE) des données LIDAR acquises par les Balcons du Dauphiné

Le LIDAR est une technologie de mesure à distance permettant de cartographier en 3D la surface d'un site avec une précision de quelques centimètres, en faisant abstraction du couvert végétal. Ces données topographiques précises peuvent servir, outre la GEMAPI, en matière d'aménagement du territoire, dans le cadre des PLU et des études d'aléas. L'IGN a sollicité la communauté de communes pour utiliser les données issues du LIDAR pour une mission confiée par l'Etat. Une convention sera signée entre la communauté de communes et l'IGN.

AFFAIRES SOCIALES

► Petite enfance – enfance – jeunesse : Maintien de la capacité de l'Isle aux enfants à Crémieu à hauteur de 30 places

L'Isle aux enfants à Crémieu prévoyait initialement une montée en charge progressive de sa capacité d'accueil de 30 à 40 places. Au vue de la configuration du bâtiment et des contraintes organisationnelles du personnel, le Conseil communautaire accepte de stabiliser la capacité de la structure à 30 places. A noter que la subvention d'investissement versée par la CAF de l'Isère lors de la construction du bâtiment portant sur 40 places, cette dernière pourrait solliciter une restitution partielle de cette subvention.

► Logement – Gens du voyage : Participation au Syndicat d'Aménagement et de Gestion pour les Gens du Voyage en Isère (SAGAV)

La participation de la communauté de communes au SAGAV pour 2018 est fixée à 45 580 € comme en 2017.

Informations

► Dématérialisation des procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme – procédure et calendrier

Selon le Décret 2016-1491, les collectivités doivent proposer à leurs usagers une solution de saisine par voie électronique pour les demandes d'autorisation d'urbanisme au plus tard le 7 novembre 2018. Ce délai pourrait être reporté par le ministère.

Pour plus d'informations, consulter le compte-rendu du conseil communautaire sur www.balconsduDauphine.fr/l-intercommunalite/le-conseil-communautaire

► Musique à l'école : proposition d'organisation de la compétence sur l'ensemble de la communauté de communes à compter de septembre 2018

La compétence « éveil et apprentissage musical en milieu scolaire primaire » sera portée sur l'ensemble des 47 communes du territoire des Balcons du Dauphiné dès le mois de septembre 2018. La Musique à l'école concernera les classes de cycle 3 (CM1-CM2) avec les interventions de musiciennes qualifiées auprès de plus de 2 500 élèves. Il est proposé 34 semaines d'interventions devant les élèves réparties en 2 périodes de 17 semaines d'interventions.

► Mise en œuvre des mercredis à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018

Certains points restent à arbitrer au niveau de la mise en œuvre des mercredis à partir de la rentrée scolaire : l'amplitude horaire, le transport, le traitement de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) d'Annoisin-Châtelans, l'accueil en demi-journée ou journée complète et la tarification.

VOTRE AGENDA



Commission sociale intercommunale secteur «Ouest» :
jeudi 5 juillet à 9h30 - Saint-Chef

Séminaire Habitat/Logement
jeudi 12 juillet de 17h à 20h -
salle des fêtes de Saint-Hilaire de Brens